

DEMANDE DE RESERVATION D'UN SEJOUR POUR UN EMPLACEMENT TOILE DE TENTE OU CARAVANE

(Merci de nous appeler avant de réserver pour connaître nos disponibilités)

A compléter en majuscules et à nous retourner avec votre acompte libellé au nom de « Camping AU BON AIR »

JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR ME RESERVER :

☺ un emplacement pour ma toile de tente

Dimensions de la toile de tente :

Nombre de tentes installées sur le même emplacement et dimensions :

☺ un emplacement pour ma caravane

Dimension de la caravane :

Nombre de tentes installées sur le même emplacement et dimensions :

☺ avec électricité

☺ sans électricité

MA PERIODE DE RESERVATION : Du Au

MES COORDONNEES :

Nom, Name, Naam :

Prénom, Firstname, Voornaam :

Adresse, Adress, Adres :

Code Postal, Post Code : **Ville**, Town, Woonplaats :

Pays, Country, Land : **E.mail** :

Tél., Phone number : **Fax** :

Nombre de participants :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

- **Nombre de véhicules séjournant sur le terrain de camping:**
(il est rappelé qu'un seul véhicule est prévu dans les tarifs de location de mobile home ou de chalet)
- **Présence d'un animal de compagnie :** Race : Vaccinations à jour :
- **Location d'un réfrigérateur (5 € par jour)** Oui Non

JE JOINS A MON BULLETIN DE RESERVATION UN ACOMPTE CORRESPONDANT A :

30 % du montant de mon séjour soit :€

+ Frais de dossiers : + 17, 00 €

Soit un chèque d'un montant global de :€

Il est bien entendu que cet acompte me sera immédiatement restitué si ma demande ne pouvait être satisfaite.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur imprimé au verso de ma demande de réservation et déclare en acceptant les dispositions notamment en ce qui concerne les frais d'annulation de réservation fixés à 40 € quelque soit le motif de l'annulation et les frais de dossier

Fait à : le : SIGNATURE + mention manuscrite « lu et approuvé »

Souhaits particuliers :

REGLEMENT INTERIEUR POUR LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

Article 1 : Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur applicable sur le camp et l'engagement de s'y conformer.

Article 2 : La réservation est acceptée lorsque le contrat signé par le client a été retourné dans les dix jours suivant l'expédition, accompagné de la somme de vingt euros (17 €) pour frais de dossier et d'un acompte correspondant à 30 % du montant du séjour.

Elle devient ferme lorsque le client a reçu du terrain de camping le courrier confirmant la réservation.

Article 3 : En cas d'annulation de la réservation sur pièce justificative, et quelque soit le motif de l'annulation un montant de 40 € sera retenu à titre de frais forfaitaires.

L'annulation de la demande de réservation doit être effectuée au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. A défaut l'acompte ne sera pas restitué.

Dans tous les cas, les frais de dossiers (17 €) ne seront pas remboursés .

Article 4 : Les emplacements sont réservés au fur et à mesure des demandes et attribués selon les disponibilités.

Article 5 : Les emplacements sont prévus pour accueillir une toile de tente familiale ou une caravane. Une tente complémentaire (de dimension maximum 1m x 2m) par emplacement est accepté dans les tarifs indiqués.

Toute tente supplémentaire à partir du deuxième ou de dimension supérieure sera facturée en complément conformément aux tarifs indiqués à la rubrique « Tente supplémentaire à partir du deuxième ».

Article 6 : A son entrée sur le terrain de camping, le client s'engage à payer l'intégralité de son séjour ou le solde de son séjour si un acompte a été versé.

Les prestations sont décomptées de 12 heures à 11 heures.

Article 7 : En cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive du client il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 : En cas d'annulation de la réservation sur pièce justificative, et quelque soit le motif de l'annulation un montant de 40 € sera retenu à titre de frais forfaitaires.

L'annulation de la demande de réservation doit être effectuée au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. A défaut l'acompte ne sera pas restitué.

Dans tous les cas, les frais de dossiers (17 €) resteront acquis au terrain de camping.

Article 9 : Le client doit respecter la date d'arrivée fixée par le contrat. En cas d'empêchement le client doit en aviser la direction. A défaut, l'emplacement peut être attribué à un autre client.

Article 10 : En haute saison, les réservations ne sont acceptées que pour des séjours d'une durée supérieure à une semaine.

Article 11 : Toute personne mineure présente sur le camp, non accompagnée par ses parents doit fournir dès son arrivée, une autorisation parentale de séjour sur le camp.

Le séjour sur le camp des personnes mineures non accompagnées par un adulte pourra être refusé indépendamment des autorisations parentales fournies.

Article 12 : Les barbecues à charbon ou à bois sont interdits.

Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.

Article 13 : L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux résidents du terrain de camping. Aucun visiteur, même de résident, ne sera admis. Les shorts et caleçons de bain sont interdits, les maillots de bain sont obligatoires.